

9710035L
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
COLLEGE MIREILLE CHOISY
BOULEVARD
97095 ST BARTHELEMY CEDEX
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la continuité pédagogique

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur l'organisation de la continuité pédagogique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Depuis la rentrée, le collège applique les mesures dans le contexte de la crise sanitaire. Le plan d'organisation de la continuité pédagogique et administrative a été communiqué au membre de la communauté scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0